



REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 15

Liberté-Egalité-Fraternité



**ARRETE DU MAIRE**

**Frédéric BOCCALETTI ,  
Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES  
Député du VAR**

VU L'élection du Maire et des Adjoints en date du 27 mars 2026,  
VU la délibération N°17006 du 08 avril 2026 portant désignation des membres du Conseil Municipal au sein du Comité de la Caisse des Écoles,  
VU les élections des représentants des parents d'élèves de la Caisse des Écoles en date du 16 octobre 2023,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La composition du Comité de la Caisse des Écoles ainsi qu'il suit :

**Président de droit :**

Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Député, Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES.

**Membres du Conseil Municipal :**

Madame Élodie LE PLEUX, 5ème adjointe,

Madame Céline GUILLERMARD, Conseillère Municipale,

**Représentant de la Préfecture :**

Monsieur Arsène HANN

**Représentante de l'Éducation Nationale :**

Madame Cathia BATIOU ou sa représentante

**Représentants des parents d'élèves :**

Madame Sandra DELGADO

Monsieur Arnaud CASTERA

Madame Marion RENI

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes du Maire et transmis à Monsieur Le Préfet du Var.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES ainsi que d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. Il est rappelé que l'absence de réponse dans le délai de deux mois au recours administratif vaut rejet implicite, lequel peut lui-même être contesté dans le délai de deux mois devant le Tribunal Administratif.

**ARTICLE 4 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SIX-FOURS-LES-PLAGES, le 07 MAI 2026



**Frédéric BOCCALETTI ,  
Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES  
Député du VAR**

Accusé de réception en préfecture 083-218301299-20260507-771-AI Date de télétransmission : 07/05/2026 Date de réception préfecture : 07/05/2026
--